

## COMMUNE D'ADE

Séance du 30 août 2023

<b>Membres en exercice :</b> 13	Date de la convocation : 25/08/2023 L'an deux mille vingt-trois et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.
<b>Présents : 12</b>	<b>Présents :</b> Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.
<b>Votants : 13</b>	
<b>Pour : 13</b>	
<b>Contre : 0</b>	<b>Représentés :</b> Mathilde BOURDIEU par Jean-Marc BOYA.
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Excusés :</b> . <b>Absents :</b> . <b>Secrétaire de séance :</b> Florence POIZAC.

### Objet : Subventions 2023 aux associations - DE\_026\_2023

Madame Maryline CARASSUS, maire-adjoint, ayant reçu les dossiers de toutes les associations communales, propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions dont le montant avait été réservé au budget primitif 2023 :

* Prévention Routière :	50 €
* Société de chasse Diane du Mouret :	300 €
* Union Sportive Adéenne :	5 000 €
* Comité des fêtes :	3 000 €
* Croix Rouge :	50 €
* ADMR :	160 €
* ADAPEI :	50 €
* Gym Viv'Adé :	300 €
* AJUSA :	300 €
* Animation Diffusion Echange :	1 400 €
* Adécole :	300 €
* Aime65 :	100 €
* Amicale des lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées :	100 €
* Cercle patriotique :	50 €
* Union Sportive Adéenne Pétanque :	200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus à la majorité (*les membres des associations faisant parti du Conseil Municipal ne votant pas*).

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire,  
Jean-Marc BOYA.



Le secrétaire de séance,  
Florence POIZAC

